
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 avril 2017 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA17 08 0207

Séance du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 avril 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0208

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

Proposé par Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0209

Soumis procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2017.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0210

Première période de questions du public, à 19 h 35 à 20 h 12

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Kim Benchimol, 932, rue White:

- Habite près du parc Ronald-Moreau : le parc n'est pas sécuritaire pour les enfants. Pas de poubelle, clôture cassée, copeaux de bois. Ce parc fait pitié. Une plainte a déjà été déposée – 16-283080.

Réponse (Alan DeSousa) : Vous voulez donc des mesures correctives? Les services concernés de l'arrondissement iront valider sur place les correctifs à faire, le cas échéant.

Monsieur Jean-Louis Beaulne – Club vélo CAE :

- M. Beaulne dépose une lettre – lien cyclable avec Dorval et Lachine.
- Quand est-il prévu de construire une piste cyclable pour traverser l'autoroute 40 (viaduc entre le boulevard de la Côte-Vertu et la Montée de Liesse)?

Réponse (Alan DeSousa) : le réseau cyclable est déjà en place et en développement. Le boulevard de la Côte-de-Liesse relève du ministère des Transports, de même que la voie de service. L'arrondissement ne voit pas ce projet de piste cyclable sur le boulevard de la Côte-Vertu se réaliser à court terme. L'arrondissement réalisera une voie sur le boulevard Henri-Bourassa (Technoparc) et on verra le résultat.

Réponse (Aref Salem) : la majorité de ces travaux sont sous la responsabilité du MTQ.

- M. Beaulne demande une piste sur le boulevard Cavendish vers le sud.

Réponse (Alan DeSousa) : Ce sera étudié.

Monsieur Victor Bento, 1053, rue Dutrisac :

- Dépose une pétition contre la décision d'imposer des vignettes de stationnement sur la rue Dutrisac.

Monsieur Charles Benchimol, 2590, rue Saint-Louis :

- Il valide les étapes du processus d'adoption du PPCMOI (projet Kilmer) soit le registre et le referendum.

Monsieur Daniel Lalonde :

- Veut que soit permis le stationnement face au 1393, rue Champigny sur 100 mètres au sud de cette adresse.

Citoyen ayant donné l'adresse du 10370, rue l'Acadie:

- Problème de criminalité.

Réponse (Alan DeSousa) : L'arrondissement travaille avec la communauté et la police. Il existe un plan de développement social.

Madame Nadja, 990, rue Saint-François-Xavier:

- Souligne les problèmes de déneigement en général sur le territoire.

CA17 08 0211

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500005) :

CONSIDÉRANT	qu'en 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la Terre par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
CONSIDÉRANT	que le Jour de la Terre est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
CONSIDÉRANT	que le Jour de la Terre s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
CONSIDÉRANT	que le Jour de la Terre invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2017, Jour de la Terre, et j'encourage toute la population à

poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.

EN FOI DE QUOI

j'ai signé en ce quatrième jour du mois d'avril, deux mille dix-sept.

CA17 08 0212

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500004) :

CONSIDÉRANT

que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;

CONSIDÉRANT

que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;

CONSIDÉRANT

que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;

CONSIDÉRANT

qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur.

EN CONSÉQUENCE

je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2017, Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

EN FOI DE QUOI

j'ai signé en ce quatrième jour du mois d'avril, deux mille dix-sept.

CA17 08 0213

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500003) :

CONSIDÉRANT

l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;

CONSIDÉRANT

qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;

CONSIDÉRANT

que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de la communauté.

EN CONSÉQUENCE

je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 23 au 29 avril 2017, Semaine de l'action bénévole, sous le thème « Bénévoles : Créateurs de richesses ».

EN FOI DE QUOI,

j'ai signé, ce quatrième jour d'avril deux mille dix-sept.

CA17 08 0214

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500006) :

CONSIDÉRANT

que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT

que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

- CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril Mois de la jonquille et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce quatrième jour du mois d'avril, deux mille dix-sept.

CA17 08 0215

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1164500021 relatif à la tenue d'un concours pour la réalisation d'une œuvre d'art public qui sera offerte à la municipalité de Lethbridge en Alberta

ATTENDU la résolution CA16 080499 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2016 afin d'autoriser une dépense de 50 000 \$ pour la tenue du concours pour la réalisation d'une œuvre d'art public qui sera offerte à la municipalité de Lethbridge en Alberta, ainsi qu'un virement budgétaire de 46 000 \$;

ATTEND qu'au moment où cette autorisation a eu lieu, le détail des dépenses à effectuer n'était pas encore connu ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De remplacer partiellement la provenance et l'imputation des dépenses pour la tenue d'un concours dans le cadre de la réalisation d'une œuvre d'art qui sera offerte à la municipalité de Lethbridge, en Alberta.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0216

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378010 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François – Soumission 17-009.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
CIMA+ s.e.n.c.	115 998,63 \$	10,72
Beudoin Hurens inc.	162 021,62 \$	7,95
WSP Canada inc.	228 454,18	5,45

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme CIMA+ s.e.n.c le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 115 998,63 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0217

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378011 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement des squares du Nordet et du Rambler – Soumission 17-012.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Stantec Experts-conseils Itée	196 882,85 \$	6,65
AECOM Consultants inc.	191 270,40 \$	6,50

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Stantec Experts-conseils Itée le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement des squares du Nordet et du Rambler, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 196 882,85 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'émetteurs qui seront installés sur les nouveaux compteurs d'eau en 2017 - Soumission 17-15879.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les compteurs Lecomte Itée	52 359,62 \$
Nouvelle technologie (Tekno) inc.	57 947,40 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Les compteurs Lecomte Itée le contrat pour l'achat d'émetteurs qui seront installés sur les nouveaux compteurs d'eau en 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 52 359,62 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0219

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879005 relatif à l'octroi d'un contrat pour le recouvrement, le remplacement et la livraison du mobilier de la Bibliothèque du Boisé - Soumission 17-15773.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Artopex inc.	99 957,39 \$
2737-6557 Québec inc.	75 687,59 \$(non-conforme)

Ameublement Artélite inc.	99 827,22 \$ (non-conforme)
C.A.B. Déco Import/Export	127 198,66 \$ (non-conforme)

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Artopex inc. le contrat pour le recouvrement, le remplacement et la livraison du mobilier de la Bibliothèque du Boisé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 99 957,39 \$, sous la supervision de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0220

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177550004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour la réfection de la toiture du Centre des loisirs et du Développement économique - Soumission 17-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Cardin Ramirez Julien inc.	54 007,21 \$
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	65 294,42 \$
Réal Pau architecte	82 012,77 \$
Poirier Fontaine architectes inc.	89 705,36 \$
Riopel associés architectes	95 466,04 \$
Un architecture inc.	105 800,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Cardin Ramirez Julien inc. le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de réfection de la toiture du Centre des loisirs et du Développement économique, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 54 007,21 \$, sous la supervision de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0221

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173152002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs (volet 1) - Soumission 17-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises C. Dubois	696 083,07 \$
Les constructions Hydrospec inc.	811 030,17 \$
Aménagement Sud-Ouest	825 529,44 \$

Les terrassements Multi-Paysages inc.	834 013,23 \$
Salvex inc.	869 269,99 \$
Paysagiste Promoververt inc.	904 325,33 \$
LV Construction	907 777,77 \$
Les entreprises J. Piccioni inc.	939 294,15 \$
Les entreprises Ventec inc.	994 810,60 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Les entreprises C. Dubois le contrat pour les travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs (volet 1), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 696 083,07 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0222

Soumis sommaire décisionnel numéro 1175369003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2017 - Soumission 17-15855.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Location Sauvageau inc.	99 790,49 \$
2313-7292 Québec inc.	101 298,72 \$
La compagnie de location d'autos Entreprise Canada	101 402,20 \$
Location Kiroule inc.	101 536,72 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Location Sauvageau inc. le contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 99 790,49 \$, sous la supervision de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0223

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National - Soumission 17-018.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
4042077 Canada inc.	564 663,80 \$

Pavage des Moulins inc.	622 156,17 \$
Le Groupe Vespo	625 154,93 \$
Super excavation inc.	646 387,24 \$
Unigertec inc.	687 256,62 \$
Les entreprises Ventec inc.	696 434,74 \$
Aménagement Sud-Ouest	700 920,71 \$
Les pavages d'Amour inc.	704 494,19 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	768 460,19 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme 4042077 Canada inc. le contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 564 663,80 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0224

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177541003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction d'une partie de la toiture du bâtiment des Ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction d'une partie de la toiture du bâtiment des Ateliers municipaux.

ADOPTÉ.

CA17 08 0225

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National et nommer les membres du comité de sélection.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux de réalisation de

la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National.

2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service :

- un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe;
- un représentant de la Division des parcs et des espaces vert de la Direction des travaux publics;
- deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA17 08 0226

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177541002 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les plans et devis et la surveillance des travaux de démantèlement et de reconstruction du poste d'essence situé dans la cour du bâtiment des Ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de démantèlement et de reconstruction du poste d'essence situé dans la cour du bâtiment des Ateliers municipaux.

2.- De nommer les membres suivants sur le comité de sélection qui étudiera les offres de services :

- deux représentants de la Division du développement des actifs immobiliers et de l'éclairage de rue de la Direction des travaux publics;
- un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs;
- un représentant du Service de matériel roulant et des ateliers municipaux.

ADOPTÉ.

CA17 08 0227

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121006 relatif à une dépense additionnelle pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine – Soumission 14-13419

ATTENDU la résolution CA14 080194 adoptée par le conseil d'arrondissement le 24 mars 2014 octroyant le contrat au Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine;

ATTENDU que la couverture estivale fait toujours l'objet d'un ajustement à la hausse afin de pallier la forte hausse des activités et qu'en conséquence, pour l'année 2016-2017, des frais additionnels ont été encourus;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 7 500,00 \$ au Groupe de Sécurité Garda s.e.n.c. pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent pour l'année 2016-2017 - Soumission 14-13419.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0228

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121007 relatif à une dépense additionnelle pour l'impression des publications pour l'année 2016 – Soumission 14-14046.

ATTENDU la résolution CA15 08 0766 adoptée par le conseil d'arrondissement en date du 1^{er} décembre 2015 afin de prolonger le contrat de 9027-6502 Québec inc. (Imprimerie F.L. Chicoine) pour l'impression des publications - Soumission 14-14046;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent ayant bénéficié d'une importante croissance démographique, le nombre d'exemplaires à imprimer a été revu à la hausse pour la plupart des publications 2016, augmentant ainsi les frais d'impression pour chaque publication;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 2347,49 \$ à la firme 9027-6502 Québec inc. (Imprimerie F.L. Chicoine) pour l'impression des publications de l'arrondissement pour l'année 2016 - Soumission 14-14046.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0229

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679003 relatif à une dépense en faveur de Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vertu des ententes cadres.

ATTENDU les ententes numéros 1187455, 1187799 et 1190837 pour la fourniture de divers types d'enrobés bitumineux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 300 000 \$ en faveur de Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vertu des ententes cadres en vigueur.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0230

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166608004 relatif au rejet des soumissions et du retour en appel d'offres public pour les travaux de réfection du bassin de la Brunante.

ATTENDU la résolution CA16 080281 adoptée le 7 juin 2016 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection du bassin de la Brunante – Soumission 17-008.

ATTENDU que l'offre de service présentée par le plus bas soumissionnaire conforme a été rejetée parce que son prix soumis était de 66,03 % supérieur à l'estimation;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions pour la réalisation des travaux de réfection du bassin de la Brunante – Soumission 17-008.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du bassin de la Brunante.

ADOPTÉ.

CA17 08 0231

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172410002 relatif au financement par le Fonds de roulement de l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables, pour un montant n'excédant pas 100 000 \$.

ATTENDU que dans le cadre de ses opérations régulières, la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs doit remplacer des équipements de nature informatique devenus désuets;

ATTENDU que ces équipements seront achetés en vertu d'ententes cadres conclues par le Service des Technologies de l'Information (STI) et seront acquis sur plusieurs bons de commandes en cours d'année;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser, pour l'exercice financier 2017, le financement par le Fonds de roulement de l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables, pour un montant n'excédant pas 100 000 \$.

ADOPTÉ.

CA17 08 0232

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747003 relatif à la programmation événementielle estivale 2017.

ATTENDU la mise sur pied de la Table d'événements publics regroupant les divisions Culture et bibliothèques, Loisirs, développement social et administration, Sports et installations et Relations avec les citoyens;

ATTENDU que les événements de la période estivale contribuent à favoriser une meilleure cohésion sociale, en permettant à l'ensemble de nos citoyens de faire connaissance et de fraterniser dans un cadre festif;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la programmation événementielle estivale 2017.
- 2.- D'autoriser les chefs de division de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0233

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177593001 relatif à la plantation d'asclépiades pour favoriser la présence du papillon monarque et la mise en place d'un panneau d'interprétation par une résidente de l'arrondissement de Saint-Laurent sur le terrain arrière de la Bibliothèque du Boisé dans le cadre d'un projet subventionné par National Geographic.

ATTENDU que l'arrondissement a démontré son désir de protéger le papillon monarque en créant la première station montréalaise Monarch Watch en 2009;

ATTENDU que l'arrondissement organise également diverses activités de sensibilisation en partenariat avec l'Insectarium de Montréal et la Fondation David Suzuki;

ATTENDU la signature d'une lettre d'entente mutuelle sur la biodiversité avec le Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) en 2015;

ATTENDU que les nouveaux plants d'asclépiades s'ajouteront à ceux qui se trouvent déjà dans le boisé du parc Marcel-Laurin et serviront potentiellement de nourriture pour les chenilles du papillon monarque;

ATTENDU que ce projet est une façon pour l'arrondissement d'encourager et de promouvoir les initiatives citoyennes et de témoigner, une fois de plus, son engagement dans la protection du papillon monarque;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la plantation d'asclépiades pour favoriser la présence du papillon monarque et la mise en place d'un panneau d'interprétation par une résidente de l'arrondissement de Saint-Laurent sur le terrain arrière de la Bibliothèque du Boisé, dans le cadre d'un projet subventionné par National Geographic.

ADOPTÉ.

CA17 08 0234

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177593003 relatif à la réalisation d'une zone de gestion différenciée dans le cadre du programme Quartier 21 de la RUI-Chameran.

ATTENDU que le quartier Chameran fait l'objet d'une démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) qui vise à améliorer globalement les conditions sociales, économiques et urbanistiques d'un secteur précis;

ATTENDU que plusieurs axes d'interventions ont été identifiés dans le plan concerté de revitalisation de la démarche de Revitalisation urbaine intégrée, afin de contribuer à l'essor et au maintien d'un milieu de vie accueillant, verdoyant, dynamique et ouvert sur son arrondissement et sur la Ville de Montréal;

ATTENDU que le projet de gestion différenciée sur le territoire de Chameran, porté par l'organisme VertCité dans le cadre du programme Quartiers 21, répond à plusieurs objectifs de ce plan;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser l'organisme VertCité à réaliser une zone de gestion différenciée dans le cadre du programme Quartier 21 de la RUI-Chameran.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA17 08 0235

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299003 relatif à une contribution financière non récurrente au Cercle de fermières de St-Laurent pour l'année 2017.

ATTENDU que selon la politique de soutien et reconnaissance actuellement en vigueur, les organismes reconnus par l'arrondissement sont admissibles à un montant de 2 000 \$ pour leur 75^e anniversaire de fondation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Cercle de fermières de St-Laurent en soutien aux activités entourant son 75^e anniversaire de fondation pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0236

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177593004 relatif à une contribution financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2017.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille verte pour une treizième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0237

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299002 relatif à une contribution financière à être distribuée entre treize organismes locaux pour l'année 2017.

ATTENDU que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU les projets reçus et analysés par l'Arrondissement ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière non récurrente, totalisant la somme de 244 882 \$, à être distribuée entre treize organismes locaux, tel que décrit au sommaire décisionnel, et autoriser les conventions afférentes.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0238

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299005 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ATTENDU qu'à l'instar de l'année 2016, le Service de la diversité sociale et des sports de Montréal met à la disposition de certains arrondissements des sommes pour soutenir une démarche visant la prévention de la criminalité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 12 500 \$, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation d'actions concrètes en matière de mobilisation citoyenne dans un contexte de sécurité urbaine;

ATTENDU que le Centre des femmes de Saint-Laurent inc. est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) depuis 2004;

ATTENDU que le Service de la diversité sociale et des sports travaille actuellement à une proposition de restructuration du programme pour l'année 2017 et qu'il a été recommandé de signer une convention couvrant uniquement l'année 2017;

ATTENDU que l'implantation du Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et les retombées sur le renforcement du sentiment de sécurité confirment qu'il est important de le maintenir, de le consolider et de le développer;

ATTENDU que ce programme est complémentaire aux actions de l'Arrondissement dans ce domaine;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le versement d'une subvention au montant de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2017.
- 2.- D'approuver la convention qui s'y rattache.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0239

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165005003 relatif à l'octroi de subventions individuelles à douze organismes du troisième âge pour l'année 2017.

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1.- D'accorder, aux douze organismes du troisième âge suivants, des subventions individuelles variant de 1 000 \$ à 1 750 \$ pour l'année 2017, pour un montant total de 13 280 \$:

ORGANISME	MONTANT
Demeures Sainte-Croix III	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 080 \$
Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	1 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hippolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Fifty plus Friendship club of Saint-Laurent	1 000 \$
Club âge d'Or de Saint-Sixte	1 000 \$
Association des résidents Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 450 \$
Beth Ora Seniors	1 000 \$
St-Laurent Senior Citizen's Neighbourhood Association	1 000 \$

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0240

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299006 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau.

ATTENDU qu'en mars 2017, un budget de 96 151 \$, provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale, est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation, dans le cadre du plan de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge-Place Benoit;

ATTENDU que depuis 2012, un budget provenant de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports, est disponible annuellement pour soutenir les actions du Comité de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau;

ATTENDU qu'en mars 2017, un budget de 71 701 \$ est ainsi octroyé pour soutenir les actions du Comité local de Revitalisation du quartier Chameran-Lebeau;

ATTENDU que pour l'année 2017, les montants provenant du MAMOT n'ont pour l'instant pas été reconduits, ce qui a un impact sur le financement de soutien pour les deux démarches de Saint-Laurent;

ATTENDU que les démarches de RUI contribuent à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels telles que stipulées au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 96 151 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2017.
- 2.- D'accorder une aide financière de 71 701 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau, pour l'année 2017.
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.

ADOPTÉ.

CA17 08 0241

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121005 relatif à une commandite à la Chambre de commerces et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal pour le Gala Alpha 2017.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent-Mont-Royal sera l'hôte de la 33^e édition de son Gala Alpha, le jeudi 25 mai 2017, sous le thème « Sur la bonne voie »;

ATTENDU que ce gala est un événement annuel qui reconnaît l'excellence, le dynamisme et le génie des entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que des territoires limitrophes de Mont-Royal et Cartierville;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une commandite de 2 000 \$ à la Chambre de commerces et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal pour le Gala Alpha 2017.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0242

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121002 relatif à l'octroi d'une commandite à l'Association des propriétaires de Bois-Franc pour la tenue de leur Marché public annuel.

ATTENDU que le Marché public de Bois-Franc se déroulera du samedi 27 mai au samedi 16 septembre 2017, et sera ouvert au public de 9 h 30 à 13 h 30;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 1 500 \$ à l'Association des propriétaires de Bois-Franc pour la sixième édition du Marché public de Bois-Franc.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0243

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299007 relatif à un don à l'organisme Entraide des familles monoparentales (Enfam-Québec) en soutien à ses activités régulières pour l'année 2017.

ATTENDU que selon la Politique de soutien et reconnaissance de l'arrondissement, les organismes d'entraide non reconnus sont éligibles à un don maximum de 500 \$ en soutien à leurs activités à caractère social, humanitaire, éducatif ou culturel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'organisme Entraide des familles monoparentales (Enfam-Québec), en soutien à ses activités régulières pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA17 08 0244

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299004 afin d'accorder à la Fondation Ailes du papillon la gratuité d'utilisation de la salle Simon Major, au Centre des Loisirs de Saint-Laurent, dans le cadre de son activité de campagne de financement, le 29 avril 2017.

ATTENDU que les dons recueillis lors de cette activité de campagne de financement permettent l'acquisition de matériel et d'équipements divers, améliorant les conditions de vie des jeunes atteints d'une maladie limitant leur fonctionnement et déplacement au quotidien;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 1.- D'accorder à la Fondation Ailes du papillon la gratuité d'utilisation de la salle Simon Major, au Centre des Loisirs de Saint-Laurent, dans le cadre de son activité de campagne de financement qui se tiendra le 29 avril 2017.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0245

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} et 28 mars 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 28 mars 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0246

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :
 - 32^e Grand Prix du Conseil des Arts de Montréal, le 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal - 1 table de 10 personnes : **1 125 \$**
 - 25^e édition de la Course Saint-Laurent, le dimanche 9 avril 2017 - Inscription de 51 coureurs: **1 414 \$**
 - 11^e gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le mardi 25 avril au Marché Bonsecours - 1 table de 8 personnes : **680 \$**
 - 6^e édition du cocktail-bénéfice Dessine-moi un avenir du Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent, le 16 mai 2017 au Centre des loisirs de Saint-Laurent 1 billet : **250 \$**
 - Festin Homard et Boeuf de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur, le 19 mai 2017, à l'aréna Raymond-Bourque - 2 billets à 190 \$ chacun : **380 \$**

- Festival d'architecture 2017 à Ottawa, à l'hôtel Westin, du 24 au 27 mai 2017.
Prix du défenseur ou bienfaiteur pour l'architecture de l'Institut Royal d'Architecture du Canada (IRAC) remis à M. DeSousa. Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration : **350 \$**
- Soirée Homard et Vin de la Fédération québécoise d'athlétisme, le 2 juin 2017, au Centre des loisirs de Saint-Laurent - 1 billet : **125 \$**

2.- D'autoriser la ratification relative au remboursement des dépenses afférentes;

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0247

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378009 relatif à l'acquisition de Forage FM inc par Groupe TNT inc.

ATTENDU la résolution CA16 080676 adoptée le 6 décembre 2016 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder à la firme Forage GM inc. le contrat pour la réalisation des travaux d'entrées de service d'aqueduc et de pose de bornes-fontaines pour l'année 2017 – Soumission 16-517;

ATTENDU que le 17 février 2017, le Groupe TNT inc. a fait l'acquisition de Forage GM inc., tel que décrit dans la convention d'achat jointe au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte de l'acquisition de Forage GM inc par Groupe TNT inc.

ADOPTÉ.

CA17 08 0248

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176747005 relatif à l'octroi de deux bourses en vertu du Fonds 1804, pour les bourses du 375^e.

ATTENDU que l'objectif du Fonds 1804 est d'offrir une aide financière aux élèves du secondaire, particulièrement ceux issus des communautés culturelles, ayant persévéré dans leurs études malgré des difficultés rencontrées dans leur parcours scolaire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer un montant de 500 \$ au Fonds 1804, pour les bourses du 375^e, divisé en deux bourses de 250 \$, qui seront remises à un étudiant francophone et à un étudiant anglophone.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0249

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 700, rue Beaulac dans la zone S11-022 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment de service dont le nombre d'accès véhiculaires et la hauteur de la clôture en cour avant ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 février 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 700, rue Beaulac dans la zone S11-022 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment de service dont le nombre d'accès véhiculaires et la hauteur de la clôture en cour avant ne respectent pas toutes les normes applicables, tels que représentés sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. assurer une plantation d'arbres et d'arbustes dans la marge avant permettant d'atténuer la visibilité du stationnement à partir de la rue Beaulac;
2. favoriser une clôture de qualité de fer forgé en cour avant;
3. planter une haie le long de la clôture localisée en cour avant donnant sur la route Transcanadienne.

ADOPTÉ.

CA17 08 0250

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174547015 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5885, chemin Côte-de-Liesse dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée sur socle dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7. b) du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170210);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 mars 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5885, chemin Côte-de-Liesse dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée sur socle dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, telle que représentée sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes : enlever au préalable l'enseigne attachée au mur et prévoir un plan d'aménagement paysager proposant de nouvelles plantations.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0251

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de génératrices et un escalier ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 mars 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation de génératrices et un escalier ne respectant pas toutes les normes applicables, tels que représentés sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de prévoir un aménagement paysager pour atténuer la visibilité des génératrices.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0252

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0253

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499007 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2650, boulevard Keller dans la zone H03-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'empiètement d'une cheminée dans la marge avant.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 mars 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2650, boulevard Keller dans la zone H03-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'empiètement d'une cheminée dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0254

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1375, rue Grenet dans la zone S12-052 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet un lotissement ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point c) du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170303);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 mars 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1375, rue Grenet dans la zone S12-052 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet un lotissement ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0255

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5685, rue Cypihot dans la zone I01-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170304);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 mars 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5685, rue Cypihot dans la zone I01-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0256

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures à la structure hors-toit au 3100, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170308);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures à la structure hors-toit au 3100, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0257

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 1135, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. g) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170303);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial situé au 1135, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'éliminer les affiches devant être apposées en haut des portes et de réduire celles de chaque côté des portes de façon à être uniforme avec les autres affiches.

ADOPTÉ.

CA17 08 0258

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499012 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse pour l'établissement situé au 1180, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170306);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse pour l'établissement situé au 1180, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de délimiter la terrasse par des bacs de plantation.

ADOPTÉ.

CA17 08 0259

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse pour

l'établissement commercial situé au 1470, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. k) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160805);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse pour l'établissement commercial situé au 1470, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. Installer un bandeau d'aluminium opaque en continuité de celui de la façade entre la terrasse et la toiture en pente en dessous et installer d'une gouttière pour le ruissellement des eaux;
2. Installer un garde-corps en verre au lieu d'un garde-corps à barreaux.

ADOPTÉ.

CA17 08 0260

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement commercial au 1320, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. i) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement commercial au 1320, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de limiter la répétition de l'affichage en vitrine en installant seulement l'affiche prévue dans la porte.

ADOPTÉ.

CA17 08 0261

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial au 1440, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. H) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170304);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour un établissement commercial au 1440, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-009

du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes : enlever les autres enseignes déjà installées et rehausser les 2 enseignes proposées pour dégager les linteaux des fenêtres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0262

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé pour la construction d'habitations unifamiliales contigües au 2303 à 2321, rue Wilfrid-Reid et 2391 à 2415, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140601);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé pour la construction d'habitations unifamiliales contigües au 2303 à 2321, rue Wilfrid-Reid et 2391 à 2415, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de revoir la couleur du revêtement des murs donnant vers la cour intérieure.

Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur sont de la brique gris foncé « Ebony Ironspot fini velour » et de la brique pâle « Kansas cold Ironspot fini velour », du revêtement métallique de couleur « Charcoal » et la toiture est recouverte d'une membrane blanche, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0263

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 6 049 307 à 6 049 356 et 6 049 484, et la construction d'habitations unifamiliales contigües au 2346 à 2392, rue des Équinoxes et au 2154 à 2248, rue Harry-Halton dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 15 mars 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170301);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 6 049 307 à 6 049 356 et 6 049 484, et la construction d'habitations unifamiliales contigües au 2346 à 2392, rue des Équinoxes et au 2154 à 2248, rue Harry-Halton dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur sont de la brique gris foncé « Outremont », de la brique beige « Taupe Matt » et de la brique rouge « Thuya », du revêtement métallique de couleur beige « Neptune », gris foncé « Rigel-2 » et rouge « Ankaa », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0264

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à prohiber dans la zone B17-007 les usages de Commerce de gros i2.

CA17 08 0265

Le règlement numéro RCA08-08-0001-100 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1177153001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-100 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0266

Le règlement numéro RCA08-08-0001-101 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1177153002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017 le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-101 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0267

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-102 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1177154002).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-102 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA17 08 0268

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera proposé un règlement visant à modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de :

- autoriser l'usage « lieu de culte » et la classe d'usage « services socioculturels » dans la nouvelle zone S15-146, créée à même la zone H15-018;
- autoriser l'usage « lieu de culte » par contingentement à 1 établissement par zone dans la zone S15-058;
- autoriser l'usage « lieu de culte » par contingentement à 1 établissement dans la zone commerciale C08-060 et autoriser l'usage « lieu de culte » au-dessus du premier étage ou dans un local situé au sous-sol n'ayant aucune vitrine visible de la rue;
- autoriser l'usage « lieu de culte » par contingentement à 2 établissements dans le secteur des grandes propriétés institutionnelles composé des zones S16-012, S16-031 et S16-032 et le secteur Sainte-Croix nord composé des zones C16-016, S16-024;
- autoriser l'usage « lieu de culte » par contingentement à 2 établissements par secteur ou par zone et autoriser un lieu de culte au-dessus du premier étage ou dans un local situé au sous-sol n'ayant aucune vitrine visible de la rue dans 10 zones commerciales:
 - Place de Nations : C08-039;
 - Secteur Marcel-Laurin/Poirier : C08-026, C08-056, C08-057 et C12-021;
 - Boulevard Côte-Vertu/Décarie : S16-001 et S16-002 (Galeries Norgate);
 - Place-Vertu et au sud de Place-Vertu : C11-012, S11-017 et C11-019.
- autoriser l'usage « lieu de culte » par contingentement à 2 établissements par secteur et d'autoriser le groupe d'usage « services socioculturels » et l'usage « salle de réception ». Ces usages seront autorisés au-dessus du premier étage ou dans un local situé au sous-sol n'ayant aucune vitrine visible de la rue dans le secteur Décarie entre le boulevard Côte-Vertu et la rue Beaudet composé des zones S16-007, S16-008, C16-013 et C16-018;
- protéger le parc immobilier d'écoles dans un contexte de rareté d'édifices d'enseignement scolaire par l'abrogation de l'autorisation de l'usage « lieu de culte » dans dix zones d'enseignement scolaire S12-070, S12-086, S13-022, S13-029, S15-007, S15-029, S15-050, S15-126, S16-027 et S17-008;
- autoriser une superficie maximale de 650 mètres carrés pour un usage 2241-06 « lieu de culte » et ajouter un ratio de stationnement pour un usage 2241-06 « lieu de culte » sans siège, soit 1 case par 10 mètres carrés.

(RCA08-08-0001-102 – 1177154002)

CA17 08 0269

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-103 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1174903001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-103 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 avril 2017, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA17 08 0270

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, ayant pour objet de ne pas exiger de certificat d'autorisation d'usage pour l'aménagement d'un jardin domestique ou collectif sur un terrain.

(RCA08-08-0003-17 - 1174903002)

CA17 08 0271

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950021 relatif à la nomination d'un contremaître, parcs, transport et déneigement, à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître, parcs, transport et déneigement, à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Alexis Favron (matricule 100003618) au poste de contremaître, parcs, transport et déneigement, à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics (emploi 215570- poste 71796 - SBA 266316), à compter du 8 avril 2017. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0272

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950018 relatif à la nomination d'un technicien développement d'applications bureautiques à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de technicien développement d'applications bureautiques à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Stéphane Larochelle (matricule 100006489) au poste de technicien développement d'applications bureautiques (emploi 732880 - poste 70535 - SBA 292252) à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0273

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950019 relatif à la titularisation d'un col bleu dans la fonction d'élagueur, Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal pour le comblement du poste d'élagueur, à la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Alexandre Picard-Lecompte (matricule 100085637) au poste d'élagueur (Poste 71303 - Emploi 601480 - Centre d'opération 304719) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA17 08 0274

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950020 relatif à la nomination temporaire d'un chef de section, loisirs et développement communautaire, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste chef de section, loisirs et développement communautaire, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social;

ATTENDU qu'il s'agit d'une nomination temporaire d'une durée de plus de 12 mois;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer, temporairement, Martin Bleau (matricule 199134999) au poste de chef de section, loisirs et développement communautaire, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social (poste 37273 – emploi 211940 - SBA 266138), à compter du 18 avril 2017. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA17 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950017 relatif à l'abolition et à la création de poste « banque d'heure » et la prolongation d'un poste temporaire à la Direction des travaux publics .

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition, la création et la prolongation de postes afin de mieux répondre à nos besoins ;

ATTENDU que le poste d'agent de bureau (poste 70549 / SBA: 292544) à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est présentement vacant et qu'après révision des besoins de la Direction, il s'avère que ceux-ci relèvent davantage de l'emploi de secrétaire d'unité administrative;

ATTENDU la réaffectation des dossiers créés par le mandat temporaire en fonction supérieure de la chef de division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, qui n'est pas remplacée dans son poste;

ATTENDU que l'ingénieur temporaire embauché (poste 68714) à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, a été recruté pour un poste permanent dans une autre unité, laissant ainsi les différents mandats non complétés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent d'agent de bureau vacant (poste 70549 - SBA 292544) et de créer un poste permanent de secrétaire d'unité administrative (emploi 791930 / 304706-06101 / SBA XX8600 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2.- De créer une banque de 760 heures dans l'emploi (720550) de technicien en ressources humaines (304710 - 01601 / SBA XX8600) à la Division des ressources humaines de la direction des services administratifs et du greffe, pour un mandat ne dépassant pas le 30 septembre 2017;
- 3.- De prolonger le mandat actuel pour une période d'au moins un an, ne dépassant pas le 30 juin 2018, de façon à pouvoir intéresser des candidats potentiels au poste d'ingénieur (poste 68714) à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA17 08 0276

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2017 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA17 08 0277

Dépôt du Bilan 2016 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2016 du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0278

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

Le conseiller Aref Salem évoque des points suivants ;

- 25^e édition de la Course Saint-Laurent se tiendra le 9 avril;
- Application sur le programme culturel;
- Inscriptions pour les camps estivaux débutent 8 avril;
- Salue la présence des membres de CARI Saint-Laurent;
- Prix du défenseur ou bienfaiteur de l'architecture 2017 de l'Institut Royal de l'architecture du Canada remis au maire Alan DeSousa;
- Souligne la venue d'une nouvelle députée à Saint-Laurent;
- Offre ses vœux de Joyeuses Pâques à toutes les communautés.

Le conseiller Francesco Miele se joint au conseil pour offrir ses vœux pour Pâques.

La conseillère Michèle D. Biron souhaite aussi des Joyeuses Pâques à tous.

Le maire Alan DeSousa mentionne que le Prix bâtisseur de la Cité 2017 a été remis à madame Christine Durocher.

Le maire Alan DeSousa précise que la firme mentionnée au point 20.09 faisant affaire sous la dénomination sociale de « Aménagement DeSousa » n'a aucun lien de parenté avec lui. Il souhaite également de Joyeuses Pâques à tous.

CA17 08 0279

Deuxième période de questions du public, de 21 h 36 à 22 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Victor Bento, 1053, rue Dutrisac :

- Demande pourquoi les déchets sont ramassés 1 fois aux 2 semaines.

Réponse (Alan DeSousa) : C'est comme ça depuis l'implantation de la collecte des résidus organiques.

- Se plaint qu'il y a des meubles à l'extérieur des bâtiments sur le boulevard de la Côte-Vertu et sur la rue Dutrisac depuis janvier.

Réponse (Alan DeSousa) : les citoyens doivent être sensibilisés.

Une représentante de l'Église apostolique vie et sagesse - Madame Robertson - 290, boulevard Décarie :

- Ont été expulsés du local parce qu'ils n'ont pas le permis d'occupation requis. Demande une *extension de délai – endroit temporaire*.

Réponse (Alan DeSousa) : Monsieur Éric Paquet, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises va prendre vos coordonnées et faire un suivi avec vous.

Monsieur Daniel Lalonde, 1395, rue Champigny

- Veut une copie du règlement sur les lieux de culte et traite également d'un règlement de zonage proposé par Aéroport de Montréal en mars 2016.

Réponse (Alan DeSousa) : une vérification sera effectuée afin de savoir si un tel règlement a été adopté par les instances fédérales et un suivi sera fait avec vous.

- Il a observé une migration d'oiseaux (particulièrement des mouettes).

Madame Victoria Railianu de CARI Saint-Laurent :

- traite de l'incident au parc Painter le 19 mars, du fait que le chalet est maintenant fermé.
- demande quelle solution est envisagée.

Réponse (Alan DeSousa) : le printemps est en générale une période où les chalets de parc sont fermés jusqu'à la reprise des activités estivales. L'arrondissement comprend que des activités communautaires sont tenus au chalet du parc Painter. La question sera étudiée par les services concernés.

CA17 08 0280

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017.
